

Envoyé en préfecture le 02/04/2024

Reçu en préfecture le 02/04/2024

Publié le 02/04/2024

ID : 062-216207365-20240328-DEC2024_53-AI

S²LO

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU PAS DE CALAIS
COMMUNE DE SAILLY-SUR-LA-LYS

DÉCISION RELATIVE À LA SIGNATURE D UN DEVIS DESTINÉ À
L'ORGANISATION DU GAMING DAY DU 24/11/2024
A SAILLY-SUR-LA-LYS

Le Maire de SAILLY-SUR-LA-LYS,

Vu les articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n°2020-12 du 28 mai 2020 attribuant une délégation de pouvoir au Maire à toutes les décisions en matière de marchés publics quel que soit leur montant ;

Considérant qu'il est nécessaire de faire appel à des prestataires dans le cadre L'ORGANISATION DU GAMING DAY DU 24/11/2024 ;

Vu les propositions tarifaires reçues de la société « MONDE VIRTUEL sarl lamboss » ;

DECIDE

ARTICLE 1

est signé avec la société Monde virtuel SARL LAMBOSS (sise 8, Rue d'Alger 59400 - CAMBRAI) un devis pour assurer l'animation numérique et virtuelle soit un montant de 1637 euros TTC ;

ARTICLE 2

la présente décision sera communiquée au conseil municipal lors de la prochaine séance. Elle sera reprise au registre des délibérations du conseil municipal et fera l'objet des mesures de publicité réglementaires et ampliation en sera transmise à la Sous-Préfecture de BETHUNE:

Fait à SAILLY-SUR-LA-LYS, le 29/03/2024

DEC 2024_53



Le Maire,
Jean-Claude THOREZ